

Rapport d'activité 2023

Philos

Assurance Maladie SA



groupemutuel

Votre assureur en bref

Sous la raison sociale

«Philos Assurance Maladie SA»
«Philos Krankenversicherung AG»
«Philos Assicurazione Malattia SA»

existe pour une durée illimitée une société anonyme fondée en vue de poursuivre un but qui n'est pas de nature économique au sens de l'article 620, alinéa 3 du Code des obligations (CO) et ayant son siège à Martigny.

Philos Assurance Maladie SA assure ses affiliés contre les conséquences économiques de la maladie, de l'accident et de la maternité. En tant qu'assurance sociale, elle place l'intérêt de ses assurés au centre de ses préoccupations.

Philos Assurance Maladie SA évolue dans le domaine de l'assurance obligatoire des soins (AOS) et de l'assurance facultative d'indemnités journalières LAMal. Ces activités font l'objet d'une surveillance continue et stricte de la part de l'autorité de surveillance, l'OFSP (Office Fédéral de la Santé Publique).

Conseil d'administration

Présidente	Mme Karin Perraudin
Vice-président	M. Roland Marcel Eberle
Secrétaire	M. Fabio Naselli Feo
Administratrice et	Mme Petra Feigl-Fässler (dès 01.07.2023)
Administrateurs	M. Marc-André Ballestraz
	M. Jean-Blaise Conne
	M. Jürg E. Tschanz
	M. Charles Relecom
	M. Urs Schwaller (jusqu'au 30.06.2023)

Direction générale en 2023

Directeur général	M. Thomas Boyer
Directrice et	Mme Sophie Revaz
Directeurs	M. Philippe Buthey
	M. Vincent Claivaz
	M. Thomas J. Grichting
	M. Pierre-Luc Marilley
	M. Paul Rabaglia
	M. Jérôme Mariéthoz
	M. Cédric Scheiben

Organe de révision externe

Ernst & Young AG
Aeschengraben 9
Case Postale
4002 Bâle

Chiffres-clés

		2023	2022
Résultat annuel	CHF	-43 190 944	-44 410 833
Nombre d'assurés AOS		202 658	197 458
Total du bilan	CHF	427 081 095	452 540 574

Chiffre d'affaires brut par secteur d'activité

Assurances obligatoires des soins (LAMal)	CHF	853 750 700	810 361 099
Assurances indemnités journalières (LAMal)	CHF	49 307 900	45 058 047
Total	CHF	903 058 600	855 419 146

Provisions totales pour sinistres non-liquidés	CHF	203 711 037	206 822 036
en % des prestations nettes d'assurance		20,8%	22,3%

Total des fonds propres LAMal	CHF	114 488 674	157 679 619
en % des primes brutes		12,7%	18,4%

Performance des placements		5,8%	-9,6%
-----------------------------------	--	-------------	--------------

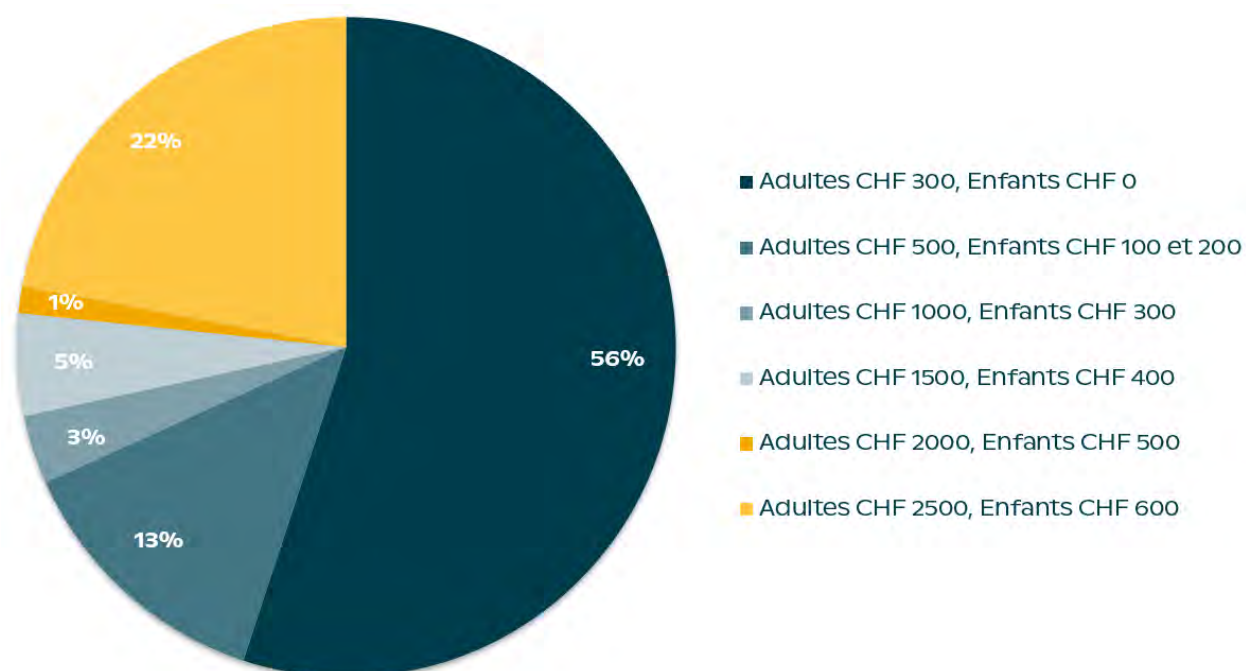
Faits et chiffres

Effectif d'assurés

Philos Assurance Maladie SA connaît en 2023 une hausse de son portefeuille AOS (assurance obligatoire des soins) avec une augmentation d'effectif de 5200 membres (+2,6%), lequel atteint désormais 202 658 assurés contre 197 458 en 2022.

Effectif moyen	2023
Hommes	81 730
Femmes	81 426
Enfants	39 502
Nombre d'assurés total	202 658

Répartition de l'effectif par franchises



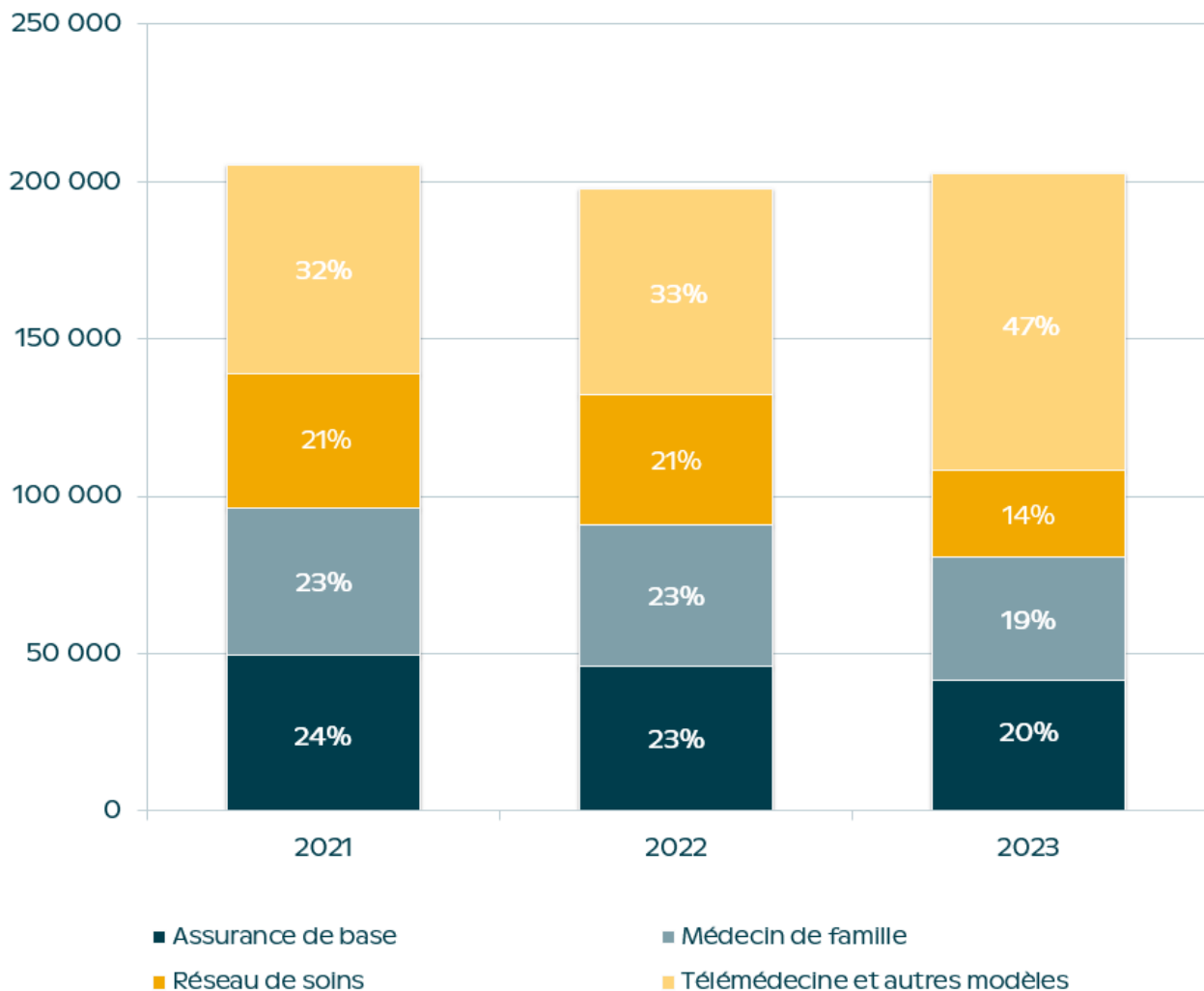
Des modèles alternatifs d'assurance attractifs

Philos Assurance Maladie SA propose divers modèles alternatifs d'assurance qui garantissent une prise en charge médicale globale et de qualité pour une prime avantageuse. Ces assurances s'inspirent de la philosophie du Managed Care.

Ces différents modèles d'assurance visent à responsabiliser davantage les fournisseurs de soins et les assurés qui acceptent certaines restrictions en contrepartie de réductions de primes.

Près de 161 300 assurés ont souscrit à un modèle alternatif d'assurance : 39 200 assurés ont opté pour le modèle de médecin de famille, 27 500 assurés pour un modèle de réseau de soins, 94 600 assurés pour un modèle de télémédecine ou autre. Année après année, on constate un transfert des effectifs de l'assurance de base vers les modèles alternatifs.

Evolution des effectifs AOS de Philos Assurance Maladie SA

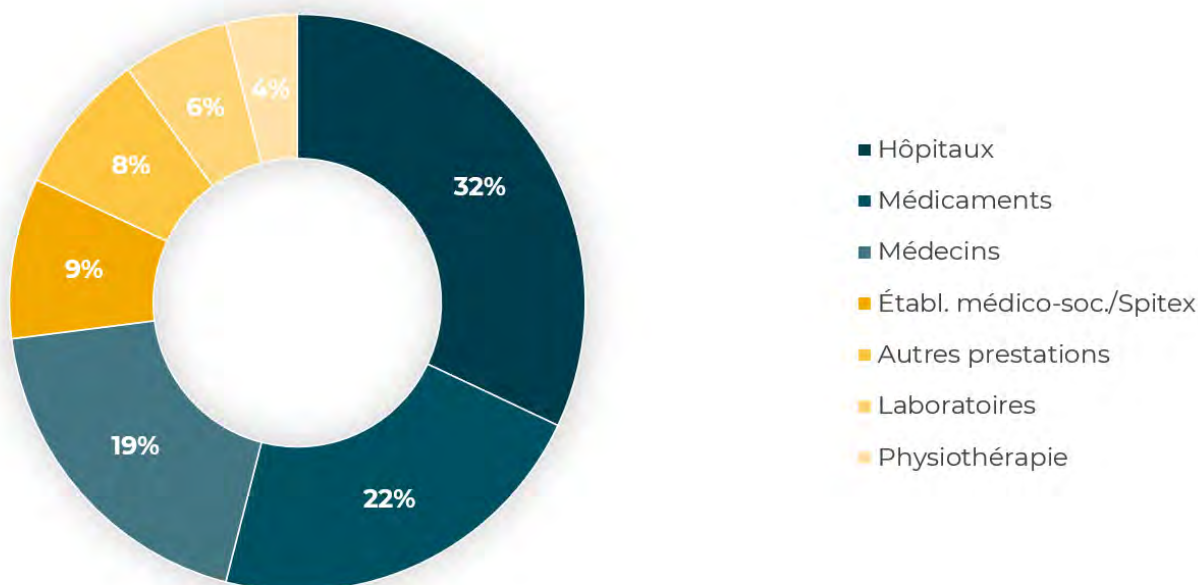


Répartition des charges de l'assurance obligatoire des soins

Par fournisseur de soins en CHF	2023
Hôpitaux	339 206 176
Médicaments	239 027 190
Médecins	205 528 504
Établissements médico-sociaux/Spitex	100 851 377
Autres prestations	82 943 736
Laboratoires	60 467 720
Physiothérapie	39 207 287
Total des prestations	1 067 231 990

Les trois secteurs des hôpitaux, des médicaments et des cabinets médicaux représentent 73% des coûts.

Répartition des charges par fournisseur de soins



Gouvernance

Groupe Mutuel

Le Groupe Mutuel est organisé sous forme de holding. Les sociétés qui composent la holding sont actives dans les différents domaines de l'assurance, notamment la santé et la prévoyance, tant pour les assurés individuels que pour les entreprises.

Groupe Mutuel Holding SA appartient intégralement à Groupe Mutuel Fondation, une entité à but non lucratif. Celle-ci soutient le bien-être, la promotion et la prévention de la santé pour la population suisse au travers de multiples activités.

La société fille Groupe Mutuel Services SA met notamment son infrastructure administrative de même que son personnel à la disposition des autres sociétés du groupe.

De manière analogue, Groupe Mutuel Asset Management GMAM SA effectue la gestion de fortune des entreprises de Groupe Mutuel Holding SA et sociétés tierces.

Cette mise en commun des moyens permet de développer des synergies dont profite l'ensemble des sociétés et des clients. Les prestations de services sont clairement distinguées entre les différentes branches d'assurance, notamment entre l'assurance obligatoire des soins (LAMal) et les assurances complémentaires (LCA), ainsi qu'entre les différentes sociétés.

Ces services sont facturés aux sociétés selon des clés de répartition objectives et conformes aux bonnes pratiques en vigueur dans la branche. Ces répartitions sont également auditées par un tiers indépendant, afin que la contribution de chacune corresponde à l'utilisation réelle des ressources.

Groupe Mutuel Services SA et Groupe Mutuel Asset Management GMAM SA peuvent également offrir leurs prestations à des sociétés tierces. C'est notamment le cas dans les domaines de l'assurance-maladie ou de la prévoyance professionnelle.

Structure du Groupe Mutuel

Aperçu des sociétés filles de Groupe Mutuel Holding SA et de leurs activités

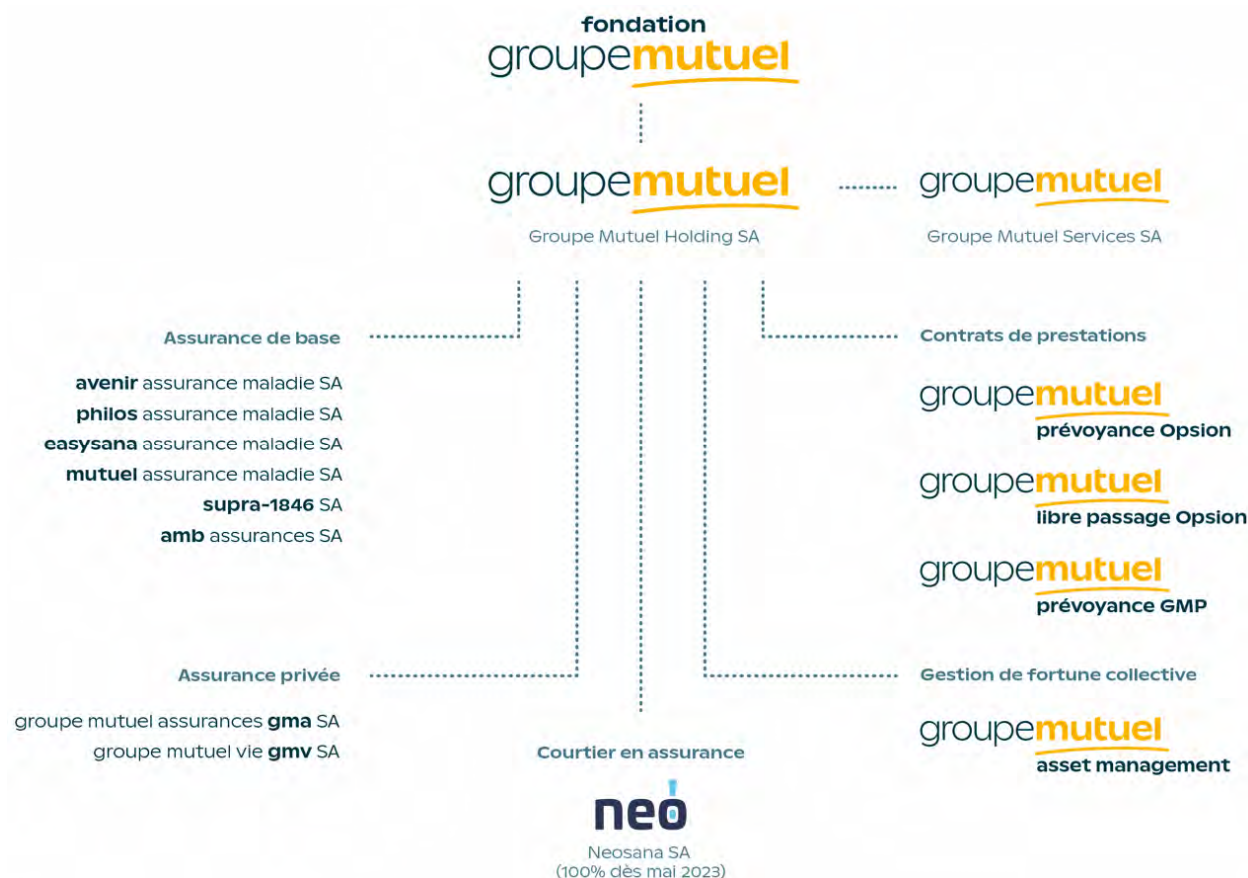
Sont détenus par Groupe Mutuel Holding SA six assureurs-maladie pratiquant l'assurance obligatoire des soins, à savoir

- Mutuel Assurance Maladie SA,
- Philos Assurance Maladie SA,
- Avenir Assurance Maladie SA,
- Easy Sana Assurance Maladie SA,
- SUPRA-1846 SA,
- AMB Assurances SA.

L'assurance privée pratiquant l'assurance-maladie complémentaire et commercialisant l'assurance patrimoine se nomme Groupe Mutuel Assurances GMA SA. De son côté, la société Groupe Mutuel Vie GMV SA offre des produits d'assurance vie.

Neosana SA, dont la holding détient 100% des actions, permet d'offrir des prestations de courtage dans les domaines de l'assurance santé et de l'assurance-vie et contribue ainsi à la distribution des produits des assureurs de Groupe Mutuel Holding SA.

Groupe Mutuel Services SA met son infrastructure administrative de même que son personnel à la disposition de l'ensemble des sociétés du groupe. La société Groupe Mutuel Asset Management GMAM SA est, quant à elle, dédiée à la gestion de fortune des entreprises de Groupe Mutuel Holding SA et sociétés tierces.



Le conseil d'administration de Groupe Mutuel Holding SA et ses commissions spécialisées

Le conseil d'administration est l'organe de conduite stratégique de Groupe Mutuel Holding SA. Il est composé de cinq à neuf membres, élus pour quatre ans. Il décide de la position et de la stratégie d'entreprise, exerce la haute direction et la haute surveillance, fixe l'organisation et les principes du système de contrôle interne.

Son travail est soutenu par trois commissions spécialisées :

- la commission d'audit et des risques,
- la commission projets stratégiques et innovation,
- la commission de rémunération et de nomination.

Les commissions informent régulièrement le conseil d'administration de leurs activités.

Commissions spécialisées du conseil d'administration

Commission d'audit et des risques

La commission d'audit et des risques est présidée par Jean-Blaise Conne et composée de deux autres membres du conseil d'administration.

Elle a pour tâches principales le contrôle de l'intégrité des informations financières, du respect des lois, des réglementations et directives internes, de la surveillance du système de contrôle interne et des processus d'audit. Elle organise et évalue la performance, la qualification et l'indépendance des auditeurs internes et externes.

Commission projets stratégiques et innovation

La commission projets stratégiques et innovation est présidée par Jürg E. Tschanz. Trois autres membres du conseil d'administration en font également partie.

Elle définit et propose au conseil d'administration la stratégie de transformation et d'innovation, de diversification et de maturité numérique, en tenant compte de l'évolution de l'environnement technologique, politique et du marché ainsi que des axes de développement à moyen et long terme de Groupe Mutuel Holding SA.

De plus, elle définit et propose la stratégie d'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication au service de l'entreprise. Elle examine aussi la stratégie de partenariat ou d'acquisition à mettre en place pour atteindre les objectifs fixés et émet des recommandations y relatives au conseil d'administration. Enfin, elle suit l'avancement des projets liés aux initiatives stratégiques.

Commission de rémunération et de nomination

La commission de rémunération et de nomination est présidée par Marc-André Ballestraz et composée de trois autres membres du conseil d'administration.

Elle propose au conseil d'administration la rémunération de ses membres ainsi que ceux de la direction générale. Elle est également en charge du processus de nomination et de remplacement des membres du conseil d'administration et de la direction générale. Elle fixe les objectifs individuels de la direction générale et les évalue. Elle réévalue régulièrement le système de rémunération.

Les membres du conseil d'administration de Groupe Mutuel Holding SA, pour l'année 2023

¹ Membre de la commission d'audit et des risques

² Membre de la commission projets stratégiques et innovation

³ Membre de la commission de rémunération et de nomination

Karin Perraudin – Présidente²

Master en sciences économiques HEC. Experte-comptable diplômée. Administratrice de diverses sociétés. Présidente de Valais/Wallis Promotion.

Roland Marcel Eberle – Vice-président³

Ingénieur agronome. Conseiller aux Etats de 2011 à 2019. Administrateur de sociétés.

Fabio Naselli Feo – Secrétaire^{1,2}

Entrepreneur. Administrateur de sociétés.

Marc-André Ballestraz – Membre^{1,3}

Master en sciences commerciales et industrielles. Expert-comptable diplômé.

Jean-Blaise Conne – Membre¹

Expert-comptable diplômé. Administrateur de sociétés.

Charles Relecom – Membre^{2,3}

Master en sciences actuarielles et en mathématiques. Administrateur de sociétés.

Petra Feigl-Fässler (dès le 01.07.2023) – Membre³

Membre de la Direction et responsable des ressources humaines de Migros Industrie. Licenciée en sciences économiques HSG.

Jürg E. Tschanz – Membre²

MBA in Finance and Strategic Management. Entrepreneur. Cofondateur et président de planitswiss SA.

Urs Schwaller (jusqu'au 30.06.2023) – Membre^{1,3}

Docteur en droit. Avocat. Administrateur de sociétés.

La direction générale

La conduite opérationnelle du Groupe Mutuel et de l'ensemble de ses sociétés incombe à la direction générale, composée de neuf membres en 2023. Elle met en œuvre les stratégies approuvées par le conseil d'administration et met en application les principes de gestion des risques. En outre, elle assure le suivi des évolutions légales et réglementaires et veille à leur respect.

Les membres de la direction générale en 2023

Thomas Boyer – Directeur général

Master en sciences économiques HEC.

Philippe Buthey – Technologie

Diplôme d'informaticien de gestion ES.

Vincent Claivaz – Santé & Prévoyance Clients Entreprise

Diplôme de technicien supérieur en hôtellerie et restauration.

Diplôme de gestion hospitalière.

Thomas J. Grichting – Services

Docteur en droit. Avocat.

Jérôme Mariéthoz – Santé & Prévoyance Clients Privés

Master en sciences économiques HEC.

Pierre-Luc Marilley – Clients & Marché

Master en sciences économiques.

Paul Rabaglia – Finances

Master en sciences économiques HEC.

Sophie Revaz – Prestations individuelles

Master en droit. Avocate. Executive MBA.

Cédric Scheiben – Distribution

Executive MBA en services financiers et assurances.

Code de conduite

Groupe Mutuel Holding SA dispose d'un code de conduite, adopté par ses organes dirigeants, pour encadrer toutes ses activités. Le code de conduite expose clairement les valeurs éthiques et professionnelles ainsi que les consignes de comportement.

Ce code doit être respecté par tous les organes dirigeants et tous les collaborateurs de Groupe Mutuel Holding SA ou de ses sociétés. Il est soutenu par une plateforme d'alerte externe spécialisée et indépendante qui permet aux collaborateurs d'annoncer d'éventuels agissements qui ne respectent pas le code de conduite ou les lois en vigueur. Le but est de protéger tant les employés eux-mêmes que l'entreprise en préservant une bonne gouvernance au sein de Groupe Mutuel Holding SA.

Systeme de contrôle interne

Le conseil d'administration a adopté des lignes directrices et des principes en matière de gestion des risques et de contrôles. Il a chargé la direction générale de procéder à sa mise en œuvre.

Le processus de gestion des risques et le système de contrôle interne permettent d'identifier les risques potentiels, de les analyser et d'élaborer les mesures adéquates. La mise en œuvre de la gestion des risques et du système de contrôle interne suit le principe des trois lignes de défense.

- La première ligne de défense est assurée par la ligne de management et les unités opérationnelles.
- La deuxième ligne de défense comprend les fonctions de contrôle, notamment les fonctions compliance, gestion des risques et actuaire responsable.
- L'audit interne forme la troisième ligne de défense.

Les fonctions de contrôle et l'audit interne disposent d'un droit illimité à l'information et jouissent de l'indépendance nécessaire à l'exercice de leur activité.

Compliance

La fonction compliance est chargée de la conformité envers la législation et de la réglementation interne et externe du Groupe Mutuel ainsi que de celle de toutes les sociétés lui ayant délégué l'exercice de la fonction compliance.

Gestion des risques

La fonction gestion des risques est chargée de la surveillance et la gestion adéquate des risques, notamment de la revue indépendante des risques et contrôles ainsi que de la gestion du système de contrôle interne.

Audit interne

L'audit interne soutient le conseil d'administration dans son rôle de haute surveillance. Il l'informe régulièrement du résultat de ses contrôles et propose des mesures d'amélioration.

Rémunération des membres du conseil d'administration et de la direction générale

La rémunération du conseil d'administration de Groupe Mutuel Holding SA est régie par un règlement adopté par les organes de toutes les sociétés de la holding. Elle se compose d'honoraires fixes et du remboursement des frais de représentation ou de déplacement. Aucune part variable n'est allouée. Ce règlement, pour toutes les sociétés de la holding, limite les rémunérations annuelles par entité à CHF 25 000.- pour le/la président(e) et à CHF 24 000.- pour les autres administrateurs. La rémunération annuelle totale des membres du conseil d'administration est également plafonnée, quel que soit le nombre de postes d'administrateurs qu'ils occupent au sein des sociétés de Groupe Mutuel Holding SA. Le plafond est de CHF 250 000.- pour le/la président(e), CHF 120 000.- pour le vice-président et pour le président de la commission d'audit et des risques, CHF 110 000.- pour les présidents des autres commissions spécialisées et CHF 100 000.- pour les autres administrateurs.

En 2023, le conseil d'administration de Philos Assurance Maladie SA a été rémunéré à hauteur de CHF 102 218.-, la rémunération la plus importante s'élevant à CHF 22 085.-.

Le conseil d'administration de Groupe Mutuel Holding SA fixe, sur proposition de la commission de nomination et de rémunération, la rémunération de la direction générale. Les principes de rémunération des membres de la direction générale sont arrêtés dans un règlement édicté par le conseil d'administration. Cette rémunération se compose d'un salaire fixe et d'une indemnité variable dépendant des résultats de l'année précédente.

La part variable versée dépend du degré de réalisation des objectifs dans les catégories suivantes :

- Résultats financiers et opérationnels des différentes entités du groupe et objectifs liés aux projets stratégiques.
- Objectifs quantitatifs et qualitatifs individuels.

Les objectifs sont fixés pour une année et aucune rémunération différée n'est octroyée. Les éventuels honoraires relatifs à des mandats professionnels pour le compte du Groupe Mutuel au sein d'autres sociétés sont entièrement reversés à l'entreprise.

Le total des paiements versés en numéraire (fixes et variables) en 2023 aux membres de la direction générale s'élève à CHF 3 257 307.-. Les cotisations de prévoyance de l'employeur s'élèvent à un total de CHF 518 935.-. La rémunération la plus élevée a été perçue par le CEO avec des paiements en numéraire de CHF 669 802.- et des cotisations de prévoyance de l'employeur de CHF 114 900.-.

La part de Philos Assurance Maladie SA sur cette rémunération de la direction générale est de 5,9%, soit CHF 192 408.-, dont CHF 39 837.- pour la plus importante.

Gestion des capitaux

Rétrospective

What a difference a year makes...

Les craintes de récession affichées par une majorité d'économistes à la fin de l'année 2022 n'auront été suivies d'aucun effet. Le marché de l'emploi est resté robuste en Europe et aux Etats-Unis et les marges des entreprises ont continué leur progression. La lutte contre l'inflation initiée par les banques centrales en 2022 s'est vue couronnée de succès. En effet, si l'inflation est restée au-dessus de l'objectif des 2%, les tendances inflationnistes ont perdu de leur vigueur et les taux enregistrés en fin d'année ont retrouvé des niveaux en-dessous des taux directeurs.

En Suisse, la croissance économique a été atone, mais le taux de chômage a conservé son plus bas historique. La disparition du Credit Suisse, racheté par UBS, n'a pas provoqué de grands remous sur les marchés suite à l'intervention musclée du gouvernement et de la BNS. Les problématiques rencontrées dans plusieurs banques de la Silicon Valley ont également été adressées par la Réserve fédérale et le Trésor américains. Les leçons du passé semblent avoir été retenues. L'année 2023 entrera également dans l'histoire comme l'année la plus chaude depuis le début du suivi des températures sur la planète.

Perspectives

Le développement du conflit russo-ukrainien, la non-résolution du conflit en Palestine, les élections américaines, les élections européennes et la trajectoire des taux d'intérêts sont les grandes inconnues de l'année 2024. Nous assistons en ce début d'année à la publication de chiffres économiques plutôt solides, avec une inflation maîtrisée, mais plutôt « collante », encore au-dessus de l'objectif de 2%, sauf en Suisse où celle-ci se retrouve assez nettement en-dessous de cette limite. Hors facteurs exogènes, un atterrissage en douceur des économies occidentales peut être raisonnablement anticipé. Nous ne notons pas de baisse de prix de la part des entreprises, malgré un coût des matières premières nettement inférieur aux deux années antérieures. Les marges devraient ainsi rester confortables, la hausse des salaires semblant à bout de souffle.

Nous anticipons donc une année positive, tant sur les obligations que sur les actions, dans une moindre mesure toutefois que celle que nous avons connue en 2023.

Stratégie ESG (Environnement, Social, Gouvernance)

La politique ESG des sociétés du Groupe Mutuel a été implémentée dès 2021. L'année qui vient de s'achever s'est inscrite dans la continuité et le renforcement des mesures quant au positionnement des actifs sous le prisme de l'ESG. L'audit annuel de Conser SA, expert indépendant, a confirmé l'évolution positive de la méthodologie d'investissement adoptée. La qualité ESG des portefeuilles obtient une évaluation globale de A, la seconde meilleure note atteignable (sur une échelle allant de A+ à D) alors que l'indice de référence est évalué à B+.

Un rapport de durabilité complet est publié pour la première fois cette année.

Revue des états financiers

Produits d'assurance

Philos Assurance Maladie SA a terminé l'année 2023 sur un chiffre d'affaires net de 891,8 millions de francs, soit une hausse de 5,6% par rapport à l'année 2022.

Charges d'assurance

En 2023, selon des estimations encore provisoires à fin mars 2024, les coûts de la santé ont continué à augmenter. La hausse en 2023 est importante. Elle est de 3,7%. C'est la plus importante hausse de ces dix dernières années, hors Covid. Ce n'est pas une bonne nouvelle car les coûts de la santé avaient déjà fortement augmenté en 2022 avec 4% et de l'ordre de 6,3% en 2021 en raison notamment d'une forme de rattrapage après des périodes de semi-confinement imposé durant le Covid. Cela signifie que la hausse sur trois ans avoisine 15%. Les coûts continuent donc à augmenter fortement alors que la hausse annuelle moyenne était d'environ 3% ces 20 dernières années.

Les prestations nettes versées durant l'année en faveur de nos assurés s'élèvent à 980,2 millions de francs, en hausse de 5,6% par rapport à l'année précédente. A ce montant est déduit 3,1 millions de francs de dissolution de la provision pour sinistres non encore payés à la date du bilan.

Il faut également mentionner le montant de 84,4 millions de francs reçu du fonds de la compensation des risques des autres assureurs (103,8 millions de francs en 2022); dès lors le produit annuel lié à la compensation des risques par assuré adulte s'élève à CHF 563,50 (CHF 717,20 en 2022).

L'ensemble des frais de gestion et d'administration s'élève à 50,3 millions de francs pour l'exercice 2023, en baisse par rapport à l'année comparative. Philos Assurance Maladie SA a renforcé son réseau de vente interne pour améliorer encore la proximité, le conseil et la satisfaction client ; et entend continuer à investir dans la formation de son réseau de distribution. Pour le secteur de l'assurance de base, le coût annuel par assuré est passé de CHF 240,05 en 2022 à CHF 217,10 pour l'année 2023.

Résultat des placements

Les placements ont connu une belle année 2023 avec un résultat net de près de 13,3 millions de francs qui permet d'atténuer la perte de Philos Assurance Maladie SA.

Résultat de l'exercice

Le résultat d'entreprise enregistré pour l'exercice 2023 une perte de 43,2 millions de francs, montant intégralement absorbé par les réserves.

Rapport financier

Compte de résultat

- 16 Compte de résultat
- 17 Bilan
- 18 Tableau des flux de trésorerie
- 19 Tableau de variation des fonds propres

Annexes aux comptes 2023

- 20 Principes comptables et méthodes d'évaluation
- 22 Compte de résultat par domaine d'activité
- 23 Explications relatives au compte de résultat
- 25 Explications relatives au bilan
- 27 Autres indications
- 28 Proposition d'utilisation du résultat
- 29 Rapport de l'organe de révision

Compte de résultat

	Annexe	2023	2022
Produits			
en CHF			
Primes acquises pour propre compte	1	891 802 284	844 316 453
Charges			
en CHF			
Charges de sinistres et prestations	2	- 980 235 627	- 928 188 872
Variation des provisions techniques	9	3 141 999	9 321 191
Compensation des risques entre assureurs		84 364 944	103 819 727
Autres charges d'assurance		- 5 500 640	- 7 146 673
Total des charges de l'assurance		- 898 229 323	- 822 194 627
Frais de gestion et d'administration	3	- 50 335 009	- 53 977 312
Résultat technique de l'assurance		- 56 762 049	- 31 855 486
Autres produits financiers		691 633	3 897
Autres charges financières		- 430 722	- 890 359
Produits sur les placements en capitaux	4	21 771 905	7 205 771
Charges sur les placements en capitaux	4	- 8 491 974	- 37 297 809
Modification de la provision pour risques liés aux placements de capitaux		-	18 379 000
Autres produits d'exploitation	5	30 262	44 153
Autres résultats d'exploit. et résultats sur les capitaux		13 571 104	- 12 555 347
Résultat de l'exercice		- 43 190 944	- 44 410 833

Bilan

	Annexe	31.12.2023	31.12.2022
Actifs			
en CHF			
Placements de capitaux	6	223 152 857	255 978 023
Comptes de régularisation	7	61 238 617	77 009 941
Créances	8	107 191 960	98 160 673
Liquidités		35 497 661	21 391 937
Total des actifs		427 081 095	452 540 574

en CHF	Annexe	31.12.2023	31.12.2022
Passifs			
Capital-actions		100 000	100 000
Réserve générale		50 000	50 000
Réserves sur assurances obligatoires des soins AOS		84 350 296	121 730 764
Réserves sur assurances indemnités journalières LAMal		73 179 322	80 209 688
Résultat de l'exercice		- 43 190 944	- 44 410 833
Fonds propres		114 488 674	157 679 619
Provisions techniques pour propre compte	9	203 711 037	206 822 036
Autres provisions techniques	9	358 000	389 000
Provisions pour risques liés aux placements de capitaux	10	12 799 000	12 799 000
Comptes de régularisation	11	6 610 584	6 470 268
Dettes	12	89 113 800	68 380 652
Fonds étrangers		312 592 421	294 860 956
Total des passifs		427 081 095	452 540 574

Tableau des flux de trésorerie

en CHF	2023	2022
Résultat	- 43 190 944	- 44 410 833
Amortissements / revalorisations sur les placements de capitaux	- 9 820 409	33 834 197
Amortissements / revalorisations sur les créances	169 000	264 000
Modification des provisions techniques pour propre compte	- 3 110 999	- 9 319 191
Modification des autres provisions techniques	- 31 000	- 2 000
Modification des provisions pour la réduction volontaire des réserves	-	- 21 059 928
Modification des provisions pour les risques des placements de capitaux	-	- 18 379 000
Augmentation / diminution des créances	- 9 200 287	7 058 269
Augmentation / diminution des comptes de régularisation actifs	15 771 324	- 10 694 556
Augmentation / diminution des dettes	20 733 148	- 7 616 046
Augmentation / diminution des comptes de régularisation passifs	140 316	- 638 805
Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation	- 28 539 851	- 70 963 894
Investissements nets dans des placements de capitaux	42 645 575	26 595 835
Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement	42 645 575	26 595 835
Flux de fonds provenant de l'activité de financement	-	-
Total du flux de fonds net	14 105 724	- 44 368 059
Liquidités état initial 01.01.	21 391 937	65 759 996
Liquidités état final 31.12.	35 497 661	21 391 937
Variation des liquidités	14 105 724	- 44 368 059

Tableau de variation des fonds propres

en CHF	Capital- actions	Réserve générale	Fonds spécial	Réserves sur assurances obligatoires des soins AOS	Réserves sur assurances indemnités journalières LAMal	Résultat	Capital propre
Fonds propres au 31.12.2022	100 000	50 000	1 007 635	121 730 764	79 202 053	- 44 410 833	157 679 619
Répartition du résultat de l'année précédente		-	-	- 37 380 468	- 7 030 365	44 410 833	-
Fonds propres au 01.01.2023	100 000	50 000	1 007 635	84 350 296	72 171 688	-	157 679 619
Résultat annuel						- 43 190 944	- 43 190 944
Fonds propres au 31.12.2023	100 000	50 000	1 007 635	84 350 296	72 171 688	- 43 190 944	114 488 674

Il n'y a pas eu de paiement de dividende. Selon les statuts art. 28, le versement d'un dividende provenant des moyens de l'assurance-maladie sociale est prohibé au sens de l'art. 13, al. 2, lettre a LAMal.

Annexe aux comptes 2023

Principes comptables et méthodes d'évaluation

Présentation des comptes

Les comptes statutaires ont été établis selon l'ensemble du référentiel Swiss GAAP RPC et correspondent au droit suisse. La présentation des comptes selon les Swiss GAAP RPC repose sur des critères économiques et donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats. Les états financiers reposent sur l'hypothèse d'une continuité d'exploitation.

Date du bilan

Le jour de référence de clôture est le 31 décembre.

Principes d'évaluation

L'évaluation se fait de manière uniforme dans chacun des postes du bilan. Le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des dettes s'applique aux états financiers.

Conversion monétaire

Les comptes annuels sont établis en francs suisses. La conversion de postes tenus en monnaies étrangères se fait selon la méthode du cours de clôture. Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours du jour de la transaction.

Placements de capitaux

Les placements de capitaux sont évalués aux valeurs cotées en bourse. Les variations de valeur sont enregistrées comme des bénéfices non réalisés dans les produits ou comme des pertes non réalisées comptabilisées dans les charges du compte de résultat sur placements.

Les intérêts courus figurent dans les actifs de régularisation.

Immeubles

Les immeubles sont évalués individuellement à la valeur de marché selon la méthode d'évaluation DCF (Discounted Cash Flow). Les immeubles font également l'objet d'une expertise par un spécialiste périodiquement (cycle de 5 à 10 ans). La dernière valorisation par un expert externe a été effectuée en 2021. Une évaluation peut être commandée lorsque les conditions d'exploitation d'un immeuble ont été sensiblement modifiées, par exemple à la suite d'une rénovation.

Les immeubles acquis en cours d'année sont valorisés à leur valeur d'achat, la première année. Les immeubles en construction sont valorisés au coût effectif de construction, à la date du bilan.

Actifs de régularisation

Les comptes de régularisation actifs comprennent les charges payées d'avance imputables au nouvel exercice ainsi que les produits afférents à l'exercice en cours qui ne seront encaissés qu'ultérieurement.

Créances

Les créances envers les assurés, les tiers et les parties liées sont évaluées à la valeur nominale. Des provisions sur créances sont calculées sur les différents types de débiteurs afin de couvrir des risques de pertes d'encaissement.

Liquidités

Ce poste comprend les liquidités opérationnelles, évaluées à la valeur nominale.

Provisions techniques pour propre compte

Les provisions pour sinistres, y compris les provisions pour les coûts de traitement des sinistres, sont calculées selon la méthode du taux historique de liquidation et en tenant compte du rythme de remboursement connu à la date d'établissement des comptes. Ces provisions servent à estimer les sinistres survenus dans l'année mais pas encore payés car non annoncés par l'assuré, en attente de paiement ou payés partiellement.

Autres provisions techniques

Des provisions pour vieillissement sont constituées. Le taux de provisionnement est déterminé en fonction du volume des primes indemnités journalières LAMal.

Provisions pour la réduction volontaire des réserves

Des provisions non-techniques peuvent être constituées pour le versement volontaire de réserves selon l'art. 26 OSAMal. Ces provisions sont évaluées le jour du bilan sur la base des sorties de capitaux probables.

Provisions pour risques liés aux placements de capitaux

Des provisions pour risques liés aux placements de capitaux sont constituées pour des risques spécifiques de marché sur les placements de capitaux, afin de tenir compte des fluctuations des valeurs actuelles. La méthode d'évaluation retenue („Risk adjusted capital“) permet de calculer les bornes inférieures et supérieures de la provision pour risques liés aux placements de capitaux. La borne inférieure est définie par un niveau de sécurité de 99% et la prise en compte d'un écart-type (volatilité sur 12 mois). La borne supérieure est définie par le même niveau de sécurité, avec la prise en compte de deux écarts-type (volatilité sur 24 mois). Le taux de provisionnement est déterminé en fonction du rendement attendu en intégrant divers facteurs de risques (volatilité de la stratégie, rendement attendu de la stratégie/allocation, degré de probabilité).

Si les placements de capitaux subissent des pertes de valeur particulièrement importantes durant la période sous revue, la réserve pour risques liés aux placements de capitaux peut être dissoute totalement ou partiellement avec effet sur le résultat. Si les placements de capitaux enregistrent des gains de valeur particulièrement importants durant la période sous revue, la réserve pour risques liés aux placements de capitaux peut être augmentée jusqu'à la valeur cible avec effet sur le résultat.

Passifs de régularisation

Les comptes de régularisation passifs comprennent les produits encaissés d'avance afférents au nouvel exercice ainsi que les charges imputables à l'exercice en cours et qui ne seront payées qu'ultérieurement.

Compensation des risques

Pour chaque bouclement, un passif (actif) de régularisation nécessaire au paiement (encaissement) des redevances à la compensation des risques est constitué. Celui-ci correspond à la différence entre les acomptes versés et la compensation des risques estimée à la date du bouclement. A cette fin, les modifications d'effectifs des groupes de risques et une estimation des modifications des coûts moyens sont pris en compte.

Dettes

Les engagements envers les tiers et les parties liées sont évalués à la valeur nominale.

Des provisions pour participations aux excédents sont constituées afin de disposer des fonds nécessaires pour verser à nos clients leur part de la marge bénéficiaire sur leur propre contrat à l'échéance de la période pour laquelle le résultat est calculé. Afin d'évaluer les montants à verser chaque année la provision est déterminée par année d'échéance. Le calcul s'effectue au bouclement de chaque année, pour chaque contrat, pour la période allant du début du droit à la part aux excédents jusqu'à la date de bouclement.

Annexe aux comptes 2023

Compte de résultat par domaine d'activité

en CHF	Assurance obligatoire des soins LAMAL			Assurances indemnités journalières LAMal			Total		
	2023	2022	Variation en %	2023	2022	Variation en %	2023	2022	Variation en %
Produits									
Primes brutes	853 750 700	810 361 099	5.4%	49 307 900	45 058 047	9.4%	903 058 600	855 419 146	5.6%
Part aux excédents	-	-	0.0%	- 23 441	- 48 244	-51.4%	- 23 441	- 48 244	-51.4%
Diminution des cotisations (*)	- 11 857 597	- 11 134 359	6.5%	1 095 639	602 446	81.9%	- 10 761 958	- 10 531 914	2.2%
Contributions à la réduction des primes	189 354 158	174 186 073	8.7%	-	-	0.0%	189 354 158	174 186 073	8.7%
Contributions liées à la santé	- 1 031 962	- 998 013	3.4%	-	-	0.0%	- 1 031 962	- 998 013	3.4%
Cotisations créditées et versées à l'assuré	- 189 354 158	- 174 186 073	8.7%	-	-	0.0%	- 189 354 158	- 174 186 073	8.7%
Autres produits d'exploitation	561 044	475 478	18.0%	-	-	0.0%	561 044	475 478	18.0%
Primes acquises pour propre compte	841 422 186	798 704 205	5.3%	50 380 098	45 612 249	10.5%	891 802 284	844 316 453	5.6%
Charges									
Prestations	-1 067 231 990	-1 006 789 447	6.0%	-41 171 671	-44 404 725	-7.3%	-1 108 403 661	-1 051 194 172	5.4%
Variation des provisions techniques pour propre compte	3 251 468	7 901 023	-58.8%	- 140 469	1 418 169	n/a	3 110 999	9 319 191	-66.6%
Participations	128 168 034	123 005 300	4.2%	-	-	0.0%	128 168 034	123 005 300	4.2%
Autres charges d'assurance	- 4 781 942	- 6 603 892	-27.6%	- 718 687	- 542 781	32.4%	- 5 500 640	- 7 146 673	-23.0%
Variation des autres provisions techniques	84 364 944	103 819 727	-18.7%	31 000	2 000	n/a	84 364 944	103 819 727	-18.7%
Compensation des risques	- 856 229 486	- 778 667 289	10.0%	- 41 999 837	- 43 527 338	-3.5%	- 898 229 323	- 822 194 627	9.2%
Charges de sinistres et prestations pour propre compte	- 44 000 608	- 47 399 858	-7.2%	- 6 334 401	- 6 577 455	-3.7%	- 50 335 009	- 53 977 312	-6.7%
Frais de gestion et d'administration	- 900 230 094	- 826 067 147	9.0%	- 48 334 238	- 50 104 793	-3.5%	- 948 564 332	- 876 171 939	8.3%
Total charges d'exploitation	- 58 807 908	- 27 362 942	114.9%	2 045 860	- 4 492 544	n/a	- 56 762 049	- 31 855 486	78.2%
Résultat technique de l'assurance	547 825	3 112	n/a	143 809	785	n/a	691 633	3 897	n/a
Autres produits financiers	- 341 164	- 711 019	-52.0%	- 89 558	- 179 340	-50.1%	- 430 722	- 890 359	-51.6%
Autres charges financières	17 244 961	5 754 354	199.7%	4 526 944	1 451 417	211.9%	21 771 905	7 205 771	202.1%
Produits sur les placements en capitaux	- 6 726 272	- 29 785 126	-77.4%	- 1 765 702	- 7 512 684	-76.5%	- 8 491 974	- 37 297 809	-77.2%
Charges sur les placements en capitaux	-	-	n/a	-	-	n/a	-	-	n/a
Modification de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	30 262	44 153	-31.5%	-	-	0.0%	30 262	44 153	-31.5%
Autres produits d'exploitation	-	-	0.0%	-	-	0.0%	-	-	0.0%
Autres charges d'exploitation	10 755 612	- 10 017 526	n/a	2 815 492	- 2 537 822	n/a	13 571 104	- 12 555 347	n/a
Autres résultats d'exploit. et résultats sur les capitaux	- 48 052 296	- 37 380 468	28.5%	4 661 352	- 7 030 365	n/a	- 43 190 944	- 44 410 833	-2.7%
Résultat de l'exercice									

(*) Les décomptes finaux pour les IJ LAMal sont établis durant l'exercice subséquent sur la base des masses salariales définitives, ce qui peut amener le poste 'diminution des cotisations' à présenter un produit ou une charge selon le montant des primes rétroactives à facturer ou à rembourser.

Annexe aux comptes 2023

Explications relatives au compte de résultat

1 Primes acquises pour propre compte en CHF

	2023	2022	Variation
Primes brutes	903 058 600	855 419 146	47 639 455
Part aux excédents	- 23 441	- 48 244	24 802
Primes rétroactives	- 966 251	- 1 241 179	274 928
Amortissement sur cotisations	- 9 626 707	- 9 026 735	- 599 972
Variation de la provision "Ducroire"	- 169 000	- 264 000	95 000
Contributions à la réduction des primes	189 354 158	174 186 073	15 168 086
Contributions liées à la santé	- 1 031 962	- 998 013	- 33 949
Cotisations créditées et versées à l'assuré	- 189 354 158	- 174 186 073	- 15 168 086
Autres produits d'exploitation	561 044	475 478	85 566
Total	891 802 284	844 316 453	47 485 830

2 Charges de sinistres et prestations en CHF

	2023	2022	Variation
Prestations de l'assurance obligatoire des soins AOS	-1 067 231 990	-1 006 789 447	- 60 442 543
Participations de l'assurance obligatoire des soins AOS	128 168 034	123 005 300	5 162 734
Prestations nettes de l'assurance obligatoire des soins AOS	- 939 063 956	- 883 784 147	- 55 279 809
Prestations de l'assurance indemnités journalières LAMal	- 41 171 671	- 44 404 725	3 233 054
Total	- 980 235 627	- 928 188 872	- 52 046 755

3 Frais de gestion et d'administration en CHF

	2023	2022	Variation
Indemnités de gestion à des parties liées	- 55 042 796	- 59 201 155	4 158 359
Frais de contentieux facturés	11 619 185	10 431 707	1 187 478
Autres frais administratifs	- 6 911 398	- 5 207 865	- 1 703 533
Total	- 50 335 009	- 53 977 312	3 642 303

Frais de gestion et d'administration par nature	2023	2022	Variation
Publicité et marketing	- 3 674 942	- 3 300 993	- 373 948
Commissions	- 3 310 090	- 1 699 615	- 1 610 475
Frais d'exploitation divers	- 43 349 978	- 48 976 704	5 626 726
Total	- 50 335 009	- 53 977 312	3 642 303

Durant l'exercice sous revue et l'exercice précédent, la gestion a été déléguée à Groupe Mutuel Services SA et à Groupe Mutuel Asset Management GMAM SA. Dès lors, il n'y a pas de personnel employé directement par Philos Assurance Maladie SA.

4 Résultats sur les capitaux par catégorie en CHF

	Produits	Charges	Résultat
Terrains et constructions	1 659 425	- 174 663	1 484 762
Obligations et autres titres à revenu fixe	9 781 975	- 2 741 359	7 040 616
Actions	7 197 871	- 3 371 103	3 826 767
Autres placements	3 132 635	- 2 204 848	927 786
Total	21 771 905	- 8 491 974	13 279 931

**Résultats par catégorie
en CHF**

Terrains et constructions

	2023	2022	Variation
Produits	1 144 192	1 100 396	43 796
Charges	- 174 663	- 141 094	- 33 570
Réévaluations	515 233	162 024	353 209
Résultat	1 484 762	1 121 326	363 436

Obligations et autres titres à revenu fixe

	2023	2022	Variation
Intérêts	955 970	1 094 583	- 138 613
Bénéfices réalisés	103 737	207 095	- 103 358
Pertes réalisées	- 1 214 999	- 1 442 404	227 405
Bénéfices non réalisés	8 722 268	190 514	8 531 754
Pertes non réalisées	- 1 480 002	- 14 909 711	13 429 709
Charges sur capitaux	- 46 358	- 49 691	3 333
Résultat	7 040 616	- 14 909 614	21 950 230

Actions

	2023	2022	Variation
Dividendes	1 393 805	1 477 012	- 83 206
Bénéfices réalisés	860 531	307 307	553 224
Pertes réalisées	- 275 673	- 302 717	27 044
Bénéfices non réalisés	4 943 534	989 728	3 953 806
Pertes non réalisées	- 3 019 243	- 8 532 712	5 513 469
Charges sur capitaux	- 76 187	- 80 283	4 095
Résultat	3 826 767	- 6 141 665	9 968 432

Autres placements

	2023	2022	Variation
Produits	674 863	903 750	- 228 886
Bénéfices réalisés	714 250	435 310	278 940
Pertes réalisées	- 500 868	- 1 627 075	1 126 207
Bénéfices non réalisés	1 743 521	338 053	1 405 468
Pertes non réalisées	- 1 291 880	- 9 649 610	8 357 730
Charges sur capitaux	- 412 100	- 562 513	150 413
Résultat	927 786	- 10 162 085	11 089 872

5 Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation des exercices 2022 et 2023 concernent des ajustements rétroactifs liés au plan de réduction volontaire des réserves effectué sur la période 2021.

Annexe aux comptes 2023

Explications relatives au bilan

6 Placements de capitaux en CHF

	Valeur de marché au 31.12.2023	Valeur de marché au 31.12.2022	Variation
Terrains et constructions	22 832 423	22 304 386	528 037
Obligations et autres titres à revenu fixe	118 288 742	130 961 664	- 12 672 922
Actions	37 192 015	45 748 858	- 8 556 844
Instruments financiers dérivés - engagements	-	- 2 596 387	2 596 387
Actions	37 192 015	43 152 472	- 5 960 457
Liquidités affectées aux placements de capitaux	3 225 694	2 560 543	665 151
Liquidités pour couverture de contrats futures	-	2 598 501	- 2 598 501
Liquidités	3 225 694	5 159 044	- 1 933 350
Placements collectifs	41 613 983	54 423 582	- 12 809 598
Instruments financiers dérivés	-	- 23 124	23 124
Autres placements	41 613 983	54 400 458	- 12 786 474
Total	223 152 857	255 978 023	- 32 825 166

Liquidités pour couverture de contrats futures : Le montant ouvert au 31.12.2022 concernait des comptes de dépôt de marge couvrant des ventes à découvert de 21 contrats Euro Stoxx 50 et de 17 contrats SMI Future avec échéance au 17.03.2023. Ces derniers sont présentés avec les actions sous Instruments financiers dérivés - engagements. Au 31.12.2023, il n'existe pas de contrats futures ouverts.

Instruments financiers dérivés en CHF	Devises	Valeur de marché au 31.12.2022		Total
		Actifs	Passifs	
Opérations à terme - couverture	EUR	-	- 23 124	- 23 124
Total		-	- 23 124	- 23 124

Au 31.12.2023, il n'existe pas d'instruments financiers dérivés ouverts.

7 Comptes de régularisation actif en CHF

	31.12.2023	31.12.2022	Variation
Intérêts courus	415 341	460 726	- 45 385
Compensation des risques à recevoir	51 033 695	71 785 016	- 20 751 321
Primes à facturer	3 176 254	2 343 015	833 240
Commissions payées d'avance	1 623 418	1 009 057	614 360
Autres actifs transitoires	4 989 909	1 412 128	3 577 782
Total	61 238 617	77 009 941	- 15 771 324

8 Créances en CHF

	31.12.2023	31.12.2022	Variation
Créances envers les preneurs d'assurance	103 177 009	94 708 084	8 468 925
- Rééval. des créances envers les preneurs d'assurance	- 17 300 000	- 17 131 000	- 169 000
Subsides à recevoir	18 577 611	17 002 606	1 575 005
Impôts anticipés	234 224	157 400	76 824
Créances sur partenaires ou parties liées ⁽²⁾	129 713	-	129 713
Créances coûts de tests COVID-19	10 739	2 000 416	- 1 989 677
Autres créances	2 362 664	1 423 168	939 497
Total	107 191 960	98 160 673	9 031 287

Les coûts totaux des tests COVID-19 pris en charge par la Confédération pour l'année 2023 se montent à CHF 1 103 715 (2022 : CHF 17 749 493).

9 Provisions techniques pour propre compte et autres provisions techniques en CHF

Provisions techniques pour propre compte	31.12.2022	Attribution/ dissolution 2023	31.12.2023
Provisions pour sinistres non liquidés AOS	204 520 128	3 251 468	201 268 660
Provisions pour sinistres non liquidés ind. journ. LAMal	2 301 908	- 140 469	2 442 377
Total	206 822 036	3 110 999	203 711 037

Autres provisions techniques	31.12.2022	Attribution/ dissolution 2023	31.12.2023
Provisions de vieillissement ind. journ. LAMal	389 000	31 000	358 000
Total	389 000	31 000	358 000

Variation des provisions techniques	3 141 999
--	------------------

Provisions techniques pour propre compte	31.12.2021	Attribution/ dissolution 2022	31.12.2022
Provisions pour sinistres non liquidés AOS	212 421 150	7 901 023	204 520 128
Provisions pour sinistres non liquidés ind. journ. LAMal	3 720 077	1 418 169	2 301 908
Provision pour remboursement de primes	-	-	-
Total	216 141 227	9 319 191	206 822 036

Autres provisions techniques	31.12.2021	Attribution/ dissolution 2022	31.12.2022
Provisions de vieillissement ind. journ. LAMal	391 000	2 000	389 000
Total	391 000	2 000	389 000

Variation des provisions techniques	9 321 191
--	------------------

10 Provisions pour risques liés aux placements de capitaux en CHF

	31.12.2023	31.12.2022	Variation
Taux de provisionnement déterminé	5,74%	5,00%	
Placements de capitaux	223 152 857	255 978 023	- 32 825 166
Provision nécessaire	12 799 000	12 799 000	-
Provision au bilan	12 799 000	12 799 000	-

11 Comptes de régularisation passif en CHF

	31.12.2023	31.12.2022	Variation
Compensation des risques à payer	234 481	-	234 481
Commissions à payer	679 601	505 311	174 290
Autres passifs transitoires	5 696 502	5 964 957	- 268 455
Total	6 610 584	6 470 268	140 316

12 Dettes en CHF

	31.12.2023	31.12.2022	Variation
Engagements sur prestations auprès des preneurs d'ass.	388 665	363 385	25 280
Primes encaissées d'avance	60 281 890	54 573 566	5 708 323
Comptes de passage ⁽¹⁾	8 056 393	3 198 084	4 858 309
Participations aux excédents	87 039	93 360	- 6 321
Dettes envers partenaires ou parties liées ⁽²⁾	19 741 087	9 467 042	10 274 045
Subsides	504 982	685 215	- 180 233
Autres dettes	53 745	-	53 745
Total	89 113 800	68 380 652	20 733 148

⁽¹⁾ Primes ou prestations échues qui ne peuvent ou ne sont pas déjà saisies dans le système de gestion informatique.

⁽²⁾ Les créances ou dettes envers partenaires ou parties liées comprennent des montants en compte courant avec Groupe Mutuel Vie GMV SA, Groupe Mutuel Assurances GMA SA et Groupe Mutuel Services SA.

Autres indications

Evénements survenus après la date du bilan

Aucun événement extraordinaire susceptible d'avoir une influence déterminante sur l'état du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'année écoulée n'est intervenu après la date du bilan jusqu'au 22 avril 2024.

Engagements conditionnels

Philos Assurance Maladie SA fait partie du groupe d'imposition TVA du Groupe Mutuel et est de ce fait solidairement responsable des dettes relatives à la taxe sur la valeur ajoutée.

Informations sur les transactions avec les partenaires ou parties liées

Les transactions avec les partenaires ou parties liées correspondent aux mouvements relatifs aux conventions de gestion administratives que Philos Assurance Maladie SA a conclu avec les partenaires suivants :

Groupe Mutuel Services SA:	Convention de gestion administrative relative aux frais de gestion et d'administration
Groupe Mutuel Asset Management GMAM SA:	Convention de gestion relative aux placements de capitaux
Groupe Mutuel Assurances GMA SA:	Convention de gestion administrative relative aux assurances complémentaires LCA
Groupe Mutuel Vie GMV SA:	Convention de gestion administrative relative aux assurances vie

Annexe aux comptes 2023

Proposition d'utilisation du résultat

par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale

en CHF	2023	2022
Résultat de l'exercice	- 43 190 944	- 44 410 833
Résultat disponible	- 43 190 944	- 44 410 833
./. Attribution à la réserve de l'assurance obligatoire des soins (AOS)	48 052 296	37 380 468
./. Attribution à la réserve de l'assurance indemnités journalières LAMal	- 4 861 352	7 030 365
Solde du bénéfice à reporter	-	-



Ernst & Young SA
Aeschengraben 9
Case postale
CH-4002 Bâle

Téléphone : +41 58 286 86 86
www.ey.com/fr_ch

A l'Assemblée générale de
Philos Assurance Maladie SA, Martigny

Bâle, le 22 avril 2024

Rapport de l'organe de révision

Rapport sur l'audit des comptes annuels



Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Philos Assurance Maladie SA (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie et le tableau de variation des fonds propres pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 16 à 27) donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2023 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.



Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels, lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre son exploitation et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.



Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse : <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires



Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA



Cyril Motte
(Qualified Signature)

Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)



Michaël Carneiro
(Qualified Signature)

Expert-réviseur agréé



Rapport d'activité 2023

Philos Assurance Maladie SA

groupemutuel

Groupe Mutuel Holding SA Rue des Cèdres 5 1919 Martigny 0848 803 111 / groupemutuel.ch



Sociétés d'assurances de Groupe Mutuel Holding SA : Avenir Assurance Maladie SA / Easy Sana Assurance Maladie SA / Mutuel Assurance Maladie SA
Philos Assurance Maladie SA / SUPRA-1846 SA / AMB Assurances SA / Groupe Mutuel Assurances GMA SA / Groupe Mutuel Vie GMV SA
Fondations administrées par Groupe Mutuel Services SA : Mutuelle Neuchâteloise Assurance Maladie / Groupe Mutuel Prévoyance-GMP
Fondation Collective Opsion / Fondation Opsion Libre Passage